



MAIRIE de MONTHODON  
(Indre-et-Loire)

ARP\_2021\_01

**ARRÊTÉ n° 2021 - 01**  
**PORTANT TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE**  
**DU MAIRE AU PRESIDENT DU SMICTOM**

Le Maire de la Commune de Monthodon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du Maire à la Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Castelrenaudais,

Considérant que la collecte des déchets ménagers a été confiée par la Communauté de communes du Castelrenaudais au SMICTOM

J'acte le transfert du pouvoir de police au Président du SMICTOM police relatif à la réglementation de la gestion des déchets ménagers.

À Monthodon, le 11 janvier 2021

Le Maire,  
Caroline DOARÉ

